

## Saison de chasse 2017-2018 : 102 INFRACTIONS RELEVÉES PAR L'ONCFS DANS L'OISE

**Fin de la saison de chasse. L'occasion de faire le bilan de l'activité des agents de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS), établissement public en charge de la police de la chasse et plus généralement de la police de l'environnement.**



Contrôle d'un chasseur © P. MASSIT/ONCFS

Dans l'Oise, six agents sont quotidiennement sur le terrain pour faire respecter le code de l'environnement et mener des études sur la faune sauvage et ses habitats. Les missions de police, que ce soit la police de la chasse, mais également le contrôle de la circulation des véhicules à moteur dans les milieux naturels, le respect des espaces protégés, le contrôle de la vente et de la détention d'espèces de faune et flore protégées..., représentent 80 % de leur temps. Mais la plus grande partie de l'activité de police reste la chasse (40%), avec deux grandes priorités dans le département : le **respect des règles de sécurité** et le **contrôle de l'agrainage<sup>1</sup> au sanglier**.

Ainsi, sur plus de **500 contrôles de chasseurs** réalisés par le service départemental ONCFS de l'Oise (SD 60), pendant la saison 2017-2018,

**102 infractions** ont été relevées, pour **84 chasseurs verbalisés**.

Parmi eux, **21** ont été verbalisés pour des problèmes de **sécurité**. L'infraction la plus courante est le défaut de panneaux et chasubles. Mais des infractions nettement plus graves ont été relevées, notamment un tir en direction d'une habitation, deux infractions pour tir à travers une route départementale, des chasseurs en battue au grand gibier qui tirent à plus de 180 mètres un cerf en direction d'une route.

Le respect des règles de sécurité à la chasse reste une question très préoccupante. Cette saison, un chasseur a été blessé par balle lors d'une chasse au sanglier en battue et le chien d'un promeneur a été tué par un chasseur qui a tiré en direction d'un chemin de grande randonnée. L'an passé, un incident et deux accidents - dont un mortel - étaient à déplorer.

Par ailleurs, si la saison a été plutôt médiocre pour la perdrix, les efforts de gestion pour le faisan et le lièvre permettent aux populations de mieux se porter. Quant au sanglier, sa population explose et les dégâts agricoles avec. Plus d'1 million d'euros ont été dépensés par les chasseurs pour rembourser les dégâts aux cultures occasionnés par cette espèce. C'est pourquoi, le contrôle des règles de gestion du sanglier, et notamment **l'agrainage**, est une priorité du SD

### Chiffres clés pour la saison de chasse 2017-2018 :

- 500 chasseurs contrôlés
- 84 chasseurs verbalisés
- 39 opérations de contre braconnage
- 209 surveillances de nuits/agents
- 7 renforts de la brigade mobile d'intervention de l'ONCFS (soit 59 jours/agent)
- 48 procédures relatives à l'agrainage
- 34 procédures relatives à la sécurité

<sup>1</sup> L'agrainage est une pratique visant à nourrir les sangliers avec pour objectif initial un rôle de dissuasion pour éviter que les animaux ne dégradent les cultures agricoles durant la période où elles sont sensibles. Ce procédé a progressivement été généralisé pour attirer et conserver les populations sur un territoire, maintenant des effectifs plus importants que ne le permettent les ressources naturelles du milieu. Résultats : dégâts aux cultures, milieux naturels dégradés et problèmes de collisions routières.

60. Dans le département, cette pratique est réglementée par une charte d'agraineage. L'ONCFS veille au bon respect de cette charte afin d'éviter les débordements. Cette saison, 48 procédures ont été dressées.

Quelques infractions concernant le **respect des plans de chasse** ont également été relevées avec notamment un chasseur verbalisé pour détention **d'arme prohibée** (arme militaire pouvant tirer jusqu'à 2 000 m).

En parallèle, plusieurs opérations de lutte contre la **circulation de véhicules à moteur dans les espaces naturels** ont été menées. Ainsi, dans les bois du roi à Ormoy-Villers où de nombreux travaux de restauration du milieu avaient été réalisés, des véhicules tout terrain venant pratiquer leur loisir hors-piste ont dégradé l'espace. Cinq surveillances durant trois week-ends de suite, avec le renfort de la Brigade mobile d'intervention de l'ONCFS, ont permis d'interpeller deux motards. L'un a pris la fuite, tentant de renverser au passage un des agents. Une enquête diligentée par les agents du SD a permis d'identifier le fuyard. D'autres opérations de ce type, notamment à Neuilly-En-Thelle, ont été réalisées. Dix motards et "quadistes" ont ainsi fait l'objet d'une procédure judiciaire.

Si la saison de chasse est maintenant terminée, les inspecteurs de l'environnement de l'ONCFS veillent toujours. **Si vous constatez une quelconque atteinte à l'environnement, n'hésitez pas à contacter le service départemental de l'ONCFS au 03 44 90 07 01.**



Chantiers de restauration du milieu naturel dans les bois du roi © SD60/ONCFS



Dégradation du milieu par des motos © SD60/ONCFS

## CONTACT PRESSE

**Sylvain CRETEL**  
Chef du service départemental  
ONCFS de l'Oise  
03.44.90.07.01  
sd60@oncfs.gouv.fr

[www.oncfs.gouv.fr](http://www.oncfs.gouv.fr)

L'ONCFS est sous double tutelle des ministères en charge de l'Ecologie et de l'Agriculture

